



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2026-10

OBJET : CPOM 2026 – Signature d’une proposition pour 4 ateliers philosophiques – Résidence CLAIREFONTAINE

Le Président du Centre Communal d’Action Sociale d’ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l’Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d’Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l’Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale d’Etampes en date du 14 avril 2026 par laquelle celui-ci a chargé son Président et sa Vice-Présidente, par délégation, de prendre les décisions prévues à l’article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir la proposition de Monsieur Yvan Richard IORIO, dans le cadre du CPOM 2026, pour l’organisation de 4 ateliers philosophiques à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition avec Monsieur Yvan Richard IORIO, 86 rue de Maisse 91820 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, pour les prestations d’ateliers philosophiques suivantes :

- Lundi 14 septembre-15h : Le bonheur ;
- Lundi 12 octobre-15h : L’amour et l’amitié ;
- Lundi 16 novembre-15h : La morale ;
- Lundi 14 décembre-15h : L’estime de soi.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d’Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Yvan Richard IORIO,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d’Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le 27/07/2026.



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 27/07/2026